

Rapport d'activité 2022





2022 est l'année la plus chaude et la 2ème année la plus sèche jamais enregistrée en France. Elle constitue également une étape dans la prise de conscience de la population sur les répercussions du dérèglement climatique. Cette problématique planétaire a en effet donné lieu à de multiples manifestations locales préoccupantes telles que les pénuries d'eau et les incendies.

Cette tendance de fond conduisant à une diminution de la disponibilité de la ressource en eau à certaines périodes de l'année, conforte l'orientation prise en 2018 par l'EPTB Vienne consistant à positionner la question de l'adaptation au dérèglement climatique comme l'axe directeur de sa politique.

Cette initiative et le travail engagé permettent aujourd'hui de disposer pour l'ensemble du bassin de la Vienne d'éléments d'objectivation sur l'évolution du climat depuis 1950 et jusqu'en 2100. Cette connaissance acquise dans le cadre d'une étude prospective inscrite dans le projet européen « LIFE Eau et Climat » a également permis de prendre la mesure des impacts significatifs à moyen terme sur la ressource en eau.

Face à ces enseignements, tout au long de l'année, les acteurs du territoire, en particulier au sein des commissions locales de l'eau, ont participé à l'élaboration des études Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) dont la finalité est de répartir la ressource en eau réellement disponible entre les différentes catégories d'usagers tout en préservant un fonctionnement acceptable de l'hydrosystème. Les résultats de ces études réalisées sur chacun des SAGE du bassin de la Vienne ne laissent pas indifférents. Ils peuvent parfois susciter des réactions de déni ou de résistance au changement. Pour autant, ils appellent au sens de la responsabilité et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour actionner les leviers de la transition et de l'adaptation durable au changement climatique.

L'année 2022 marque également la finalisation du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vienne aval avec un taux de réalisation très satisfaisant de 91%. Ce programme laisse ainsi la place au PAPI Vienne Clain élargi à un territoire représentant 5400 km² qui a donné lieu à une forte mobilisation des parties prenantes tout au long de son élaboration.

La participation des acteurs de l'amont du bassin a été également de mise dans le cadre de la reprogrammation du 3ème contrat territorial sources en action qui entrera en vigueur en 2024.

Je vous invite à découvrir de façon plus approfondie ces actions et beaucoup d'autres au sein de ce rapport d'activités 2022. Elles illustrent la vocation de l'EPTB Vienne, établissement dédié à la solidarité de bassin, au service d'une gestion responsable et raisonnée de la ressource en eau.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Vienne

Jérémie GODET



SOMMAIRE

Edito.....	3
Sommaire	4
Glossaire.....	5
Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne .	6
L'EPTB Vienne.....	6
Le bassin de la Vienne	7
Fonctionnement	8
Ses missions.....	9
Bilan financier	10
Les dépenses	10
Les recettes.....	11
Les principales actions	12
Les SAGE du bassin de la Vienne	12
Les actions thématiques	22

- BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CLE** : Commission Locale de l'Eau
- CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CTZH** : Contrat Territorial Zones Humides
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EEE** : Espèce Exotique Envahissante
- EPAGE** : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin
- FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
- FMA** : Forum des Marais Atlantiques
- GeMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- HMUC** : Hydrologie Milieux Usages Climat
- INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- PAPI** : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
- PEE** : Plante Exotique Envahissante
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PNR** : Parc Naturel Régional
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
- TRI** : Territoire à Risques Importants d'inondation



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE



L'EPTB VIENNE

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007 et reconnu « Établissement Public Territorial de Bassin » par arrêté préfectoral en 2008. Depuis sa création, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant et s'implique activement dans l'adaptation au changement climatique.



Réunion du comité syndical

LE BASSIN DE LA VIENNE

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 à 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km². Il s'étend des contreforts nord occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire, principalement sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire et en particulier sur les 8 départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Deux Sèvres, Vienne, Indre et Indre-et-Loire.



FONCTIONNEMENT

LES ÉLUS

Le Comité syndical est composé de 34 élus :

Région Nouvelle-Aquitaine

Mathieu LABROUSSE	Catherine LA DUNE
Thibault BERGERON	Alain DARBON
Mélanie PLAZANET	François VINCENT
Marion LATUS	Eric SOULAT

Région Centre-Val de Loire

Jérémie GODET	Dominique ROULLET
Temanuata GIRARD	Aymeric COMPAIN

Département de la Vienne

François BOCK	Jean-Louis LEDEUX
Joëlle PELTIER	Jean-Olivier GEOFFREY

Département de l'Indre-et-Loire

Valérie GERVÈS	Nadège ARNAULT
----------------	----------------

Département de la Charente

Michaël CANIT	Michel CARTERET
---------------	-----------------

Département de la Creuse

Thierry GAILLARD	Valéry MARTIN
------------------	---------------

Communauté urbaine du Grand Poitiers

Fredy POIRIER	Dany COINEAU
---------------	--------------

Communauté urbaine Limoges Métropole

Emilie RABETEAU	Philippe JANICOT
-----------------	------------------

Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut

Bénédicte de COURREGES	Michel FRESNEAU
------------------------	-----------------

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Jacques VELGHE	Henri LECLERE
----------------	---------------

Communauté de communes Charente Limousine

Benoît SAVY	Jean-Marie LEBARBIER
-------------	----------------------

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne- EPAGE

Philippe BARRY	Emilie RABETEAU
----------------	-----------------

Communauté de communes Vienne et Gartempe

William BOIRON	Jean-Charles VARESCON
----------------	-----------------------

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE L'EPTB VIENNE



la CREUSE
e Département

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

CHARENTE
LIMOUSINE



Limoges
Métropole
Communauté urbaine



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



LES AGENTS

L'équipe technique de l'EPTB Vienne est composée de 12 agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

Consulter l'organigramme de l'EPTB :
<https://www.eptb-vienne.fr/-Organisation-.html>

Direction 1 agent
Pôle administratif 2 agents
Pôle communication / géomatique 1 agent
Pôle Technique :
Secteur Vienne amont / Creuse 5 agents
Secteur Vienne aval / Clain 3 agents

SES MISSIONS

L'EPTB Vienne est spécialisé dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans le cadre des Directives européennes sur l'eau et les inondations.

L'EPTB assure notamment des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence et porte également des études pour améliorer la connaissance.

Par ailleurs, compte-tenu de l'impact du changement climatique sur les différentes thématiques traitées par l'EPTB Vienne, il a fait de **l'adaptation au changement climatique** la ligne directrice de sa stratégie d'intervention.

Ainsi, il porte différents dispositifs et outils de planification à portée stratégique tels que les **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** ou la **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)**, dont le volet opérationnel est déployé au travers de différents programmes d'actions tels que les **contrats territoriaux** ou le **Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**. Il met également en œuvre des **programmes d'actions thématiques** : étangs, inondations, plantes invasives, zones humides, poissons migrateurs... Afin de répondre à l'évolution des enjeux sur son territoire, il met également en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Ces actions bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Union Européenne et de l'Etat.



La Gartempe à Montmorillon

Source : EPTB Vienne



BILAN FINANCIER

Les dépenses réalisées en 2022 s'élèvent à 1 393 029,01 € et les recettes représentent 1 344 221,51 € générant un déficit de 48 807,50 €.

LES DÉPENSES

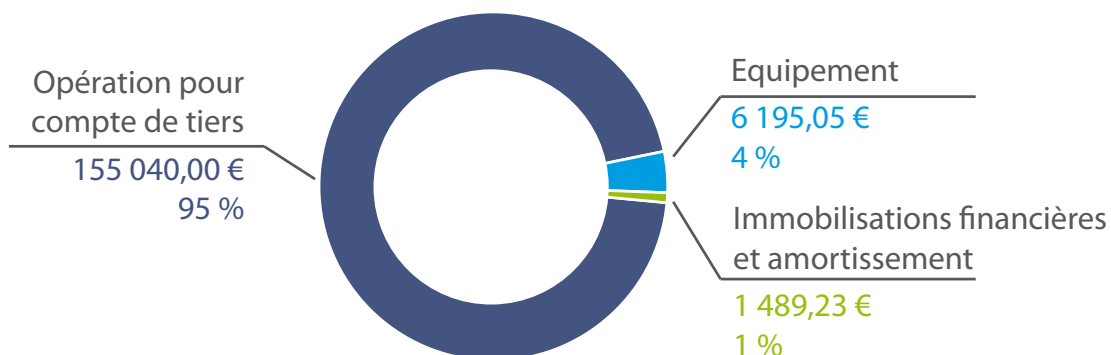
Les dépenses de l'EPTB Vienne sont principalement inscrites dans la section fonctionnement du budget. Outre les charges de personnel et les charges à caractère général, ces dépenses concernent l'ensemble des études et des actions de communication réalisées.

En investissement, la majorité des dépenses sont effectuées dans le cadre de conventions avec les collectivités bénéficiant du service de l'établissement dans le domaine de la prévention des inondation ou des économies d'eau.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

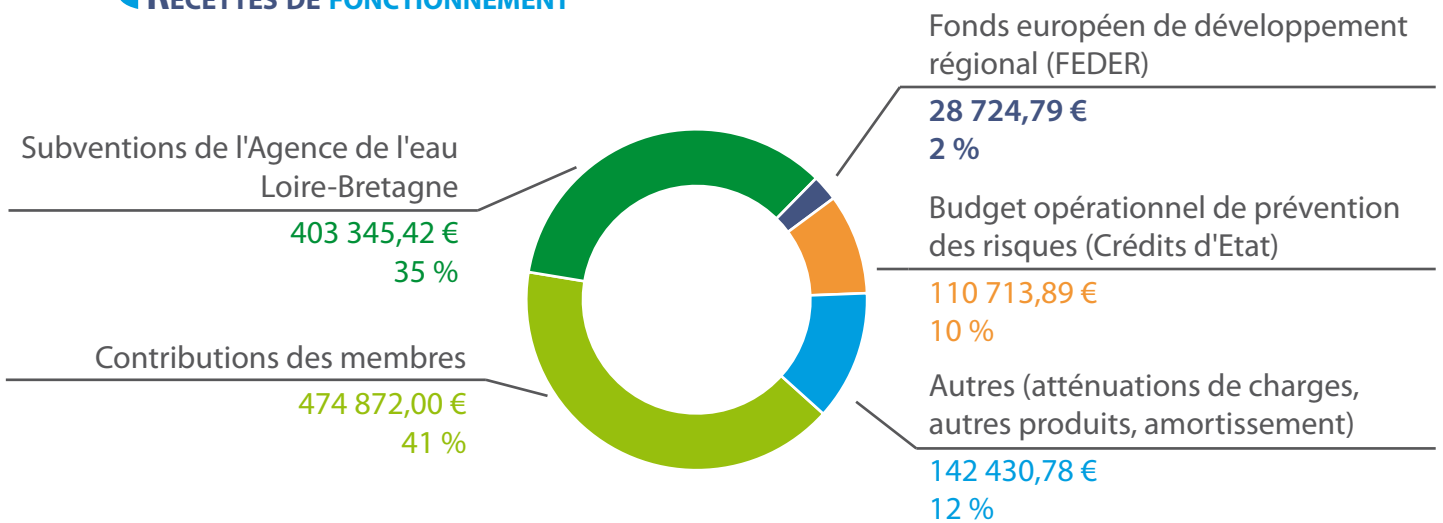




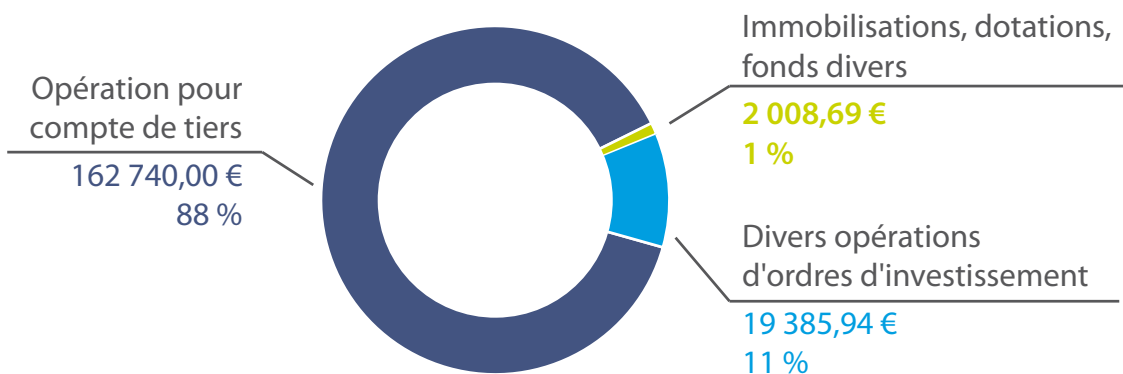
LES RECETTES

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'établissement perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement de ses actions des participations des collectivités adhérentes, des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat et de l'Union Européenne. Il bénéficie également de financements dans le cadre de prestations réalisées pour le compte des groupements de collectivités partenaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT





LES PRINCIPALES ACTIONS



LES SAGE DU BASSIN DE LA VIENNE

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 énonce que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres, sont d'intérêt général. Cette loi introduit des outils de planification opérationnels : les **SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)** à l'échelle des grands bassins, et à un niveau plus local : les **SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)**.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil stratégique de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il est établi à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, celle du bassin versant.

Ce schéma est élaboré par les acteurs locaux (les usagers, l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements). Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante : la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, qui constitue un espace de discussion et de prise de décisions.

Le SAGE se compose de plusieurs documents (article L.212-5-2 du code de l'environnement) :

- Le **PAGD** avec lequel les décisions administratives prises dans le domaine de la gestion de l'eau doivent être compatibles,
- Le **règlement et les éléments cartographiques associés** sont opposables dans un rapport de conformité qui implique un respect strict des règles édictées par le SAGE.

La conception d'un SAGE suit plusieurs étapes cadrées par le code de l'environnement. Ce processus accorde une large place à la



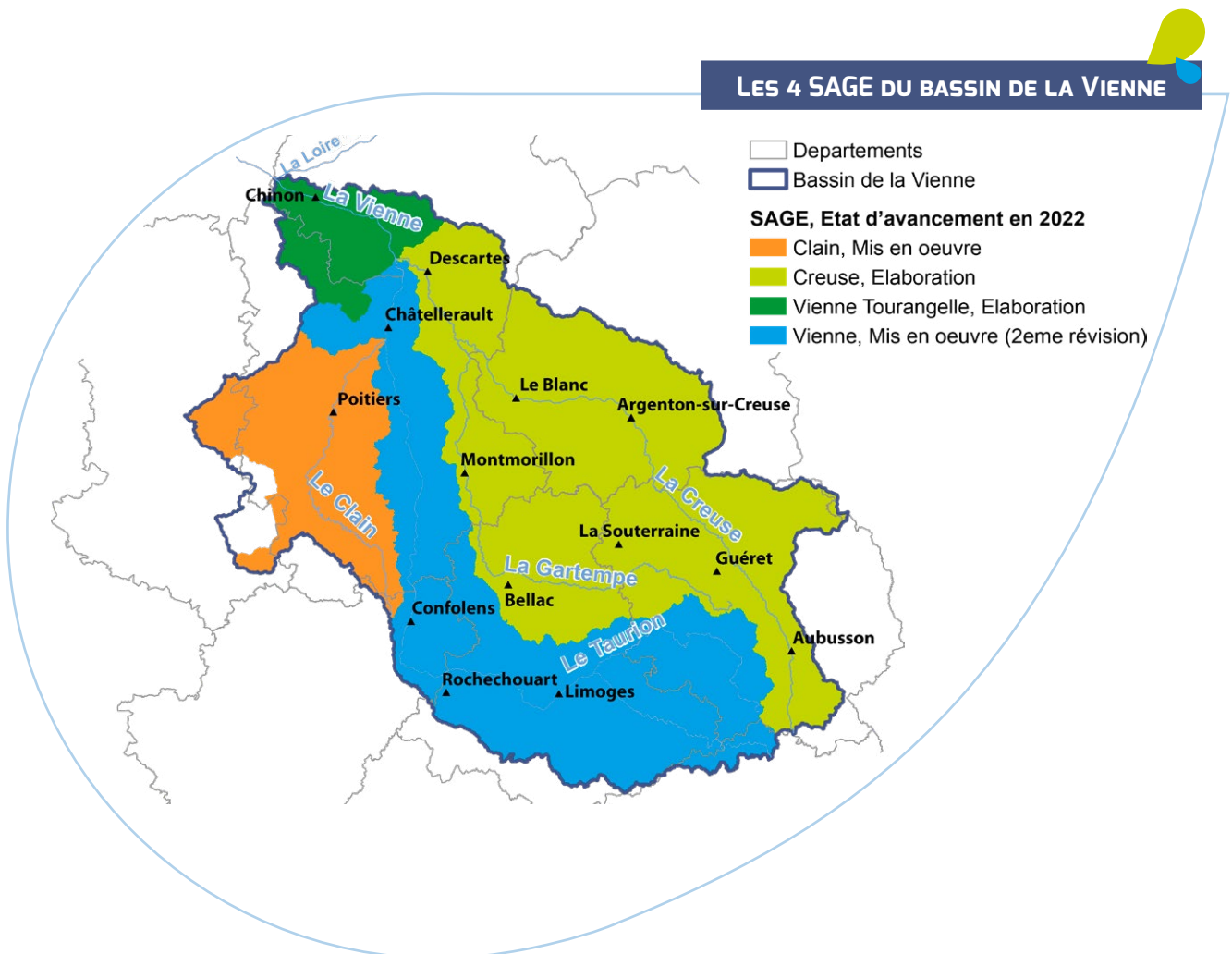
concertation avec les acteurs locaux et permet de faire progresser les réflexions pour identifier et impulser les actions pertinentes en faveur de la gestion des milieux aquatiques.

Le SAGE permet également, par le biais d'études ainsi que d'outils d'observation et de suivi, de compléter et/ou d'améliorer les connaissances (impacts des pressions sur la ressource, qualité de l'eau...) afin de guider les choix d'actions à mettre en œuvre.

Il permet de travailler à une échelle hydrographique large, sur des problématiques complexes et variées telles que la gestion quantitative, les relations nappes/rivières, les effets du changement climatique...

Afin de faire face aux enjeux et d'être le plus performant possible, l'EPTB Vienne contribue à couvrir l'ensemble du bassin de la Vienne par des dispositifs adaptés pour la gestion de l'eau. Ainsi, en lien avec les acteurs locaux, et tout en tenant compte des spécificités locales, l'établissement a impulsé la mise en place et assure l'animation de 4 SAGE qui couvrent l'ensemble du bassin. Des passerelles sont également mises en place entre ces SAGE afin d'enrichir les réflexions des différentes CLE et pour mutualiser les connaissances.

La mise en œuvre des SAGE s'appuie notamment sur les contrats territoriaux qui couvrent l'ensemble du bassin.





LE SAGE VIENNE

Historique

Le SAGE Vienne a été approuvé pour la première fois en 2006 et a été révisé en 2013. L'EPTB Vienne dispose donc d'un recul significatif sur la mise en œuvre de ce SAGE.

SAGE
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la Vienne

Le SAGE Vienne a bénéficié de plusieurs années de concertation. La diversité du territoire concerné soumet ce SAGE à de multiples enjeux interdépendants. En janvier 2022, la CLE a validé l'engagement d'une actualisation du SAGE dans le cadre d'une 2ème révision.

Principales réalisations en 2022

Pourquoi réviser le SAGE Vienne ?

Après 9 années de mise en œuvre du SAGE révisé, 92 % des dispositions inscrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Afin de tenir compte de l'évolution des enjeux et de l'impact des effets du changement climatique sur la ressource en eau, il est apparu opportun à la CLE d'actualiser le SAGE.

Une méthode de révision du SAGE au plus près des acteurs du territoire

Dans ce contexte, la CLE a souhaité adopter une méthode novatrice pour enrichir le SAGE en associant des spécialistes et des professionnels sur des thématiques ciblées.

Centrée sur la concertation, cette méthode prévoit l'organisation d'évènements telles que des conférences, ateliers ou des tables rondes éventuellement couplées à des visites de terrain.

Organisés en collaboration avec des acteurs du territoire travaillant sur les sujets traités, ces évènements sont ouverts aux membres de la CLE mais également aux élus des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ainsi qu'aux autres acteurs et techniciens du territoire concerné.

L'EPTB Vienne a ainsi organisé, en collaboration avec le PNR Millevaches en Limousin, un atelier eau et forêt à Nedde qui a réuni acteurs de l'eau et acteurs de la forêt afin de rechercher des pratiques d'exploitations des forêts respectueuses des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Cette journée a réuni une cinquantaine de participants.



Atelier eau et forêt organisé à Nedde le 16 juin 2022.

Révision du SAGE Vienne

2022	2023	2024	2025	2026	2027
Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique	Réunions de Concertation Bilan du SAGE	Actualisation de l'état des lieux Étude HMUC	Rédaction du SAGE Vérification réglementaire	Consultation	SAGE Vienne révisé

🔹 Etude HMUC

Une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), est une étude scientifique visant à actualiser et améliorer la connaissance de la ressource en eau sur un territoire afin d'ajuster sa gestion sur le long terme et limiter les situations de crises.

Elle vise à assurer une gestion équilibrée du partage de l'eau en définissant des volumes prélevables répartis entre les différentes catégories d'utilisateurs tout en respectant un fonctionnement correct des milieux aquatiques.

L'agence de l'Eau Loire Bretagne, souhaitant faciliter la généralisation de ces analyses, a proposé avec l'État au titre du plan de relance un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.

L'EPTB Vienne qui figure parmi les lauréats, a ainsi engagé dès octobre 2022 une étude HMUC concernant les territoires des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle pour 2 années.



Action de jaugeage à la perche menée pour mesurer le débit d'un cours d'eau. (image : DREALNA)

🔹 Des outils adaptés

Le SAGE Vienne a mis en place des outils adaptés pour atteindre ses objectifs. Ils sont davantage développés à partir de la page 22.

- Stratégie étangs
- Restauration des continuités écologiques
- Projet R&D sur la fonctionnalité hydrologique des têtes de bassin versant de la Vienne

🔹 Avis sur les dossiers

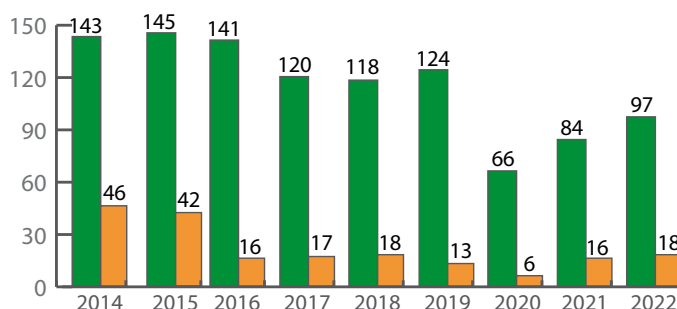
La CLE est sollicitée pour émettre un avis sur l'ensemble des dossiers d'autorisation relevant de la loi sur l'eau.

La CLE émet également un avis sur les contrats territoriaux pour lesquels elle vérifie l'adéquation avec les dispositions et orientations du SAGE.

Les avis émis sont consultables sur l'espace pro du site Internet de l'EPTB.

Nombre d'avis sur les dossiers loi sur l'eau

- Dossiers pour avis (autorisation, DIG, ICPE...)
- Dossiers pour information (déclaration, arrêtés complémentaires...)



Publications

- La lettre d'information n°19



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE VIENNE

302 communes

6 départements

7 060 km²

2 réunion de CLE en 2022

13 règles

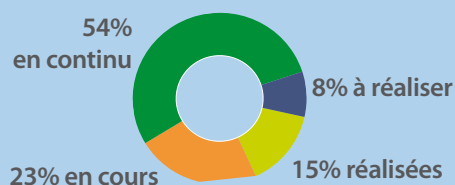
82 dispositions

6 Contrats territoriaux

1 Contrat eau potable « Re-source »

Gué de Sciaux

ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE :





LE SAGE CLAIN

Historique

Initié en 2005 par le Département de la Vienne et porté par l'EPTB Vienne depuis 2019, le SAGE Clain définit une stratégie d'intervention cohérente portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau potable, sur la gestion quantitative de la ressource ou encore sur la préservation et la restauration des milieux naturels.

Son périmètre a été arrêté en 2009 et la CLE constituée en 2010, date à laquelle il est entré en phase d'élaboration. Le SAGE Clain a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 11 mai 2021.



Principales réalisations en 2022

Renouvellement de la CLE

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été renouvelée pour la 2ème fois depuis son installation en 2010. Cette nouvelle composition est fixée par arrêté préfectoral. Le mandat des élus et usagers reste d'une durée de 6 ans.

En cohérence avec l'évolution des compétences dans le domaine de l'eau, une place plus importante a été réservée aux représentants des EPCI à fiscalité propre et structures spécialisées dans la gestion de l'eau et l'aménagement des territoires.

Etude HMUC

La phase 3 de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) Clain engagée en 2021 est en voie de finalisation cette année et sa présentation en CLE est prévue pour 2023.

Les résultats de cette étude très attendue permettent d'avoir une connaissance plus précise de l'état de la ressource en eau sur le bassin du Clain et seront déterminants pour mettre en œuvre les modalités d'une gestion équilibrée et de partage de la ressource en eau. Des déficits en eau récurrents sont effectivement constatés sur ce territoire impliquant un classement en Zone de Répartition des Eaux depuis 1994.

Effectués en concertation avec les acteurs du territoire et notamment grâce à la mobilisation régulière du comité technique et du bureau de la CLE, les travaux réalisés en 2022 ont notamment consisté à répartir des volumes prélevables entre les usages domestiques d'eau potable, les usages agricoles et les usages industriels.

COTECH n°1 : Démarrage

Caractérisation et sectorisation du Clain

COTECH n°2 : Validation stations suivi débit et piézométrie

COTECH n°3 : Concertation

Analyse des usages

COTECH n°4 : Bilan des usages

Bureau CLE n°1 : Validation Usages

Été 2021

Analyse Hydrologique

Analyse du milieu

Projection du Climat en 2050

COTECH n°5 : Concertation

COTECH n°6 élargi : Présentation Phase 1

Bureau CLE n°2 : Validation Phase 1

Printemps 2022

Analyse croisée H.M.U.C

Détermination et répartition de volumes prélevables

COTECH n°7 : Concertation volumes prélevables estivaux

COTECH n°8 : Concertation volumes prélevables hivernaux

Bureau CLE n°3 : Présentation Phase 2

CLE n°1 : Présentation phase 2

Hiver 2023

COTECH n°9 : Concertation

Répartition du volume prélevable et définition des seuils de gestion

Bureau CLE n°4 : Présentation Phase 3

CLE n°2 : Présentation phase 3

COTECH n°10 : Concertation

CLE n°3 : Validation Etude HMUC

Phase 1

Phase 2

Phase 3

💧 Étude sur l'érosion et le ruissellement

En 2022, l'EPTB Vienne a accueilli Katia BESSAHA en stage de fin d'étude de Master II Géographie et aménagement du territoire de l'Université Sorbonne.


Sa mission a consisté à cartographier les zones d'érosion et de ruissellement et à identifier les éléments paysagers favorables à la qualité de l'eau sur un sous bassin.

Son travail a permis de mieux connaître les zones d'érosion diffuse et de ruissellement de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau. Il permettra de guider les actions à mettre en œuvre pour préserver, restaurer et développer les éléments paysagers (haies, talus, bandes enherbées, etc) sur les secteurs identifiés comme prioritaires sur le périmètre du SAGE Clain qui figurent dans les contrats territoriaux milieux aquatiques et ainsi à atténuer les pollutions diffuses.

💧 Inventaires des zones humides

Pour préserver, valoriser et restaurer les zones humides et la ressource en eau du territoire, il est nécessaire de mener des inventaires sur l'ensemble des communes (et non uniquement sur les zones à urbaniser). Il s'agit d'une opportunité pour les communes de mieux connaître leur patrimoine naturel.

Les syndicats de rivières Clain aval et vallées du Clain sud qui assurent la restauration des cours



d'eau ainsi que la protection et la restauration des zones humides dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), pourront ainsi bénéficier des résultats des inventaires et des cartographies pour planifier et mettre en œuvre leurs travaux. Les communes et intercommunalités pourront également utiliser ces inventaires dans leurs documents d'urbanisme.

💧 Avis sur les dossiers

La CLE est sollicitée pour émettre un avis sur l'ensemble des dossiers relevant de la loi sur l'eau. La CLE émet également un avis sur les contrats territoriaux pour lesquels elle vérifie l'adéquation avec les dispositions et orientations du SAGE. Ainsi en 2022 la CLE a émis :

- 1 avis émis sur la SLGRI Vienne Clain,
- 1 avis émis sur une demande d'autorisation de prélèvement sur la source de La Preille
- 1 avis émis sur une demande d'autorisation de prélèvement sur la source de Fontaine de Maillé
- 1 avis émis sur la création du parc éolien sur les communes de Brion et Saint Secondin.

Publications

- La lettre d'information n°2



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE CLAIN

141 communes

3 départements

2 882 km²

270 000 habitants

60 dispositions

3 règles

2 réunions de la CLE en 2022

1 réunion du bureau de la CLE

2 contrats milieux aquatiques

8 Contrats eau potable « Re-source »



LE SAGE CREUSE

Historique

La démarche en faveur d'une gestion intégrée de l'eau du bassin de la Creuse a été initiée en 2015 par l'EPTB Vienne. La forte mobilisation des acteurs du bassin a permis de faire émerger le SAGE à la suite de l'étude préliminaire en 2018. Son périmètre a été acté le 28 juillet 2019 et la composition de la CLE a été arrêtée le 15 janvier 2020.

D'une superficie de plus de 9 552 km², le bassin de la Creuse est l'un des plus grands territoires de SAGE de France. Ce bassin présente des enjeux forts particulièrement sur les aspects quantitatifs (la moitié des masses d'eau sont classées en risque hydrologique) mais également sur la qualité et plus précisément en matière de pollution organique.

L'état initial et le diagnostic ayant été validés par la CLE, la phase de scénarios et stratégie a débuté en novembre 2022.



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse

Principales réalisations en 2022

◆ Résultats du diagnostic

L'élaboration du SAGE est jalonnée par plusieurs grandes étapes qui précèdent la rédaction des documents du SAGE.

Le diagnostic constitue la deuxième étape après la réalisation de l'état initial. Ce document, réalisé sur la base de l'état initial, a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs du territoire dans le cadre de réunions de commissions géographiques et d'ateliers.

Il met en évidence les interactions entre usages et ressources et identifie les grands enjeux du territoire.

La participation soutenue des partenaires lors de ces réunions a permis de définir des pistes pour répondre aux enjeux du bassin de la Creuse.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DU SAGE CREUSE					
Novembre 2022 - avril 2023	Avril-juin 2023	Juillet-octobre 2023	Novembre-décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024
Production d'un projet de scénario tendanciel	Présentation en bureau de la CLE ou en CLE et concertation en commission géographique pour alimenter la stratégie	Rédaction d'un 1er projet de stratégie	Diffusion et échanges en bureau, CLE...	Présentation aux 3 commissions géographiques réunies	Concertation et validation de la stratégie en CLE

La méthodologie pour la phase de scénarios et stratégie a fait l'objet d'échanges en bureau et en CLE en novembre 2022. Elle va consister à :

- Réaliser un scénario tendanciel dont l'objet est de déterminer les tendances d'évolutions, les risques, les éléments à préserver. La stratégie du SAGE sera conçue à partir de cette base. Elle permettra de formaliser les objectifs détaillés du SAGE en termes de milieux et d'usages et d'identifier les solutions et priorités pour corriger les tendances d'évolutions.
- Mener une concertation reposant sur les commissions géographiques, un sondage en ligne afin d'identifier les objectifs à viser pour améliorer la situation ou la préserver, et identifier les priorités.



Commission géographique - Ateliers de concertation

◆ Premiers résultats de l'étude HMUC

Les 4 volets HMUC analysés en phase 1 de l'étude et validés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en juillet 2022 ont été exploités par l'EPTB Vienne afin de les croiser et de déterminer des débits objectifs d'étiage* et des volumes prélevables mensuels sur chacune des 28 unités de gestion de bassin.

La connaissance produite est très fine à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Creuse et permet de mettre en évidence mois par mois les éventuels déséquilibres entre prélèvements en eau et capacité des milieux. L'étude met notamment en évidence que les mois de août et septembre sont des mois d'ores et déjà sous forte tension sur la majorité des unités de gestion : le maintien des usages actuels impacte fortement le milieu. Sur 18 unités de gestion, des difficultés pour assurer l'alimentation en eau potable sont d'ores et déjà identifiées notamment au mois de septembre.

La projection en 2050 met en évidence une accentuation de cette tension (liée à la baisse des débits provoqués par le dérèglement climatique) qui induit une disponibilité de la ressource en eau réduite sur de nombreuses unités de gestion. Ce constat est essentiel pour alerter sur la situation et permettre à la CLE d'intégrer des mesures correctives et de gestion suffisamment fortes et adaptées pour pouvoir concilier dans un avenir proche les activités humaines et un bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Publications

- La lettre d'information n°5



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE CREUSE

445 communes

8 Départements
(dont 3 à la marge)

8 132 km de cours d'eau

250 000 habitants

3 réunions de la CLE

2 réunions du bureau de la CLE

3 réunions de la commission
thématique quantité

13 contrats territoriaux

2 Contrats eau potable : Gué de
Sciaux et Martinats

1 contrat territorial zones humides



LE SAGE VIENNE TOURANGELLE

Historique

Ce bassin, qui bénéficie d'un fort intérêt touristique avec notamment un riche patrimoine naturel lié à l'eau, présente aussi des enjeux forts particulièrement sur les aspects qualitatifs liés notamment aux pollutions diffuses (nitrates et pesticides) et quantitatifs mais également sur la dégradation des milieux aquatiques.



Dans ce contexte, une démarche en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle est menée par l'EPTB Vienne depuis 2015. Basée sur une large concertation, elle avait initialement pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire et d'aboutir à un diagnostic partagé de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle.

Suite à cette mobilisation, un comité de l'eau a été créé en 2017, un SAGE engagé en 2020 avec un périmètre défini en mars 2021 et la composition de la CLE a été arrêtée en décembre 2021.

Monsieur Vincent NAULET a été élu Président de la CLE lors de sa première réunion le 28 janvier 2022.

Principales réalisations en 2022

Validation de l'Etat initial

L'Etat initial, première étape de l'élaboration d'un SAGE, a été validé le 7 juillet 2022. Ce travail, réalisé au cours de l'année 2021 en régie par l'EPTB Vienne avec la participation d'une stagiaire pendant 4 mois, constitue un recueil le plus exhaustif possible de l'ensemble des données sur le territoire relatives à la situation de l'eau, des milieux et des usages sur le bassin.

La phase de diagnostic qui s'en suit a été engagée fin 2022. Se basant sur les constatations faites au cours de l'état initial, son but est de mettre en évidence les interactions entre usages et ressources et d'identifier les grands enjeux du territoire.



Confluence Vienne-Loire
Source : ULMarden - Jéro Hajewski



◆ Réseau d'observation sur les cyanobactéries

En 2021, suite au signalement d'un développement excessif de cyanobactéries, un réseau de suivi a été mis en place avec l'aide des acteurs de terrain (syndicats de rivière de la Manse et du Négron, PNR Loire-Anjou-Touraine, CETU Elmis Université de Tours, Fédération de pêche et Département d'Indre-et-Loire et Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire).

Consistant à observer régulièrement l'absence ou l'état de la présence de cyanobactéries sur différentes stations réparties sur l'axe Vienne, ce protocole a été expérimenté sous la coordination de l'EPTB Vienne lors de l'été 2021 et poursuivi en 2022.

Cet été, des cyanobactéries ont été observées tout au long de la période de prospection hormis pour quelques stations. Comme pour le suivi en 2021, on observe une présence plus importante de biofilms à cyanobactéries sur les mois d'août, septembre et octobre que sur la période de mai à juillet sur l'année 2022.



Biofilms à Cyanobactéries
Source : Philippe Jugé (CETU Elmis)

Globalement, les biofilms à cyanobactéries ce sont davantage développés en 2022 qu'en 2021 en raison d'un été particulièrement chaud et sec. Cela confirme l'hypothèse que la température de l'eau et le débit sont des paramètres qui influent sur le développement des biofilms à cyanobactéries. Le taux de recouvrement peut donc être un indicateur qui permet d'illustrer l'état du milieu au regard de la sécheresse.

◆ Gestion quantitative

Dans le cadre de l'étude HMUC mutualisée sur la détermination des débits biologiques engagée en lien avec le SAGE Vienne, la phase de collecte de données a débuté dès octobre 2022.

Cette étude est réalisée en régie néanmoins des prestations sont externalisées pour réaliser des mesures de débits et des relevés de niveaux piézométriques.

D'une durée estimée de 2 ans, sa finalisation est envisagée pour l'automne 2024.

Publications

- La lettre d'information n°4



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE VIENNE TOURANGELLE

107 communes

3 départements (dont 1 à la marge)

1 310 km²

580 km de cours d'eau

69 222 habitants

3 réunions de la CLE

3 contrats territoriaux portés par **2** syndicats de rivière

1 contrat bassin d'alimentation de captage

LES ACTIONS THÉMATIQUES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte

2022 ressort comme une année exceptionnelle de par le déficit marqué de précipitations, la sécheresse et la succession d'épisodes anormalement chauds donnant lieu à des périodes de canicules printanières, estivales et automnales.

Il s'agit de l'année la plus chaude et la deuxième année la plus sèche jamais enregistrée sur le territoire métropolitain depuis le début des relevés en 1900. Sur l'ensemble de l'année, la température a atteint 14,5 °C en moyenne sur la France.



Source : meteofrance.com

2022 s'inscrit dans une tendance de fond d'accélération de l'augmentation des températures de l'air depuis 2010.

Amélioration de la connaissance

Etude prospective relative au changement climatique

Dans ce contexte, l'EPTB Vienne a réalisé dans le cadre du projet LIFE Eau & Climat - *Supporting long-term local decision-making for climate-adapted Water Management (LIFE19 GIC/FR/001259* - une étude prospective sur le changement climatique à l'échelle du bassin de la Vienne.

Cette étude, d'une durée de 12 mois, débutée en avril 2021, a été présentée lors du séminaire « changement climatique et ressource en eau » organisé par l'EPTB Vienne le 21 juin 2022.

Elle constitue un apport majeur de connaissance sur les évolutions en marche qui impactent l'ensemble des ressources en eau du bassin de la Vienne.

Parmi les principales informations qui en ressortent- on note que :

- Depuis les années 50, on observe une augmentation des températures de 1.86°C avec une tendance vers +2°C à horizon 2050.
- Un glissement de la typologie du climat local océanique altéré vers un climat de type méditerranéen.
- Des baisses de débits allant jusqu'à -50% en particulier sur les têtes de bassin sont modélisées à l'horizon 2050.



Fiches de présentation des résultats de l'étude prospective

LES CHIFFRES CLÉS

Sur les 3 dernières décennies baisse des débits moyens annuels de **10 à 15 %** par décennie

45% d'assecs ou d'écoulements non visibles en **2022** (ONDE)

Augmentation de l'ETP de **20%** depuis les années 1960

Baisse du niveau des nappes d'en moyenne **10 cm** depuis 2000

🔹 Etude sur les têtes de bassin versant

L'EPTB Vienne participe à un programme de recherche et de développement en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) via une convention. L'objectif principal de cette étude, qui a débuté en septembre 2020 pour 5 années, vise l'amélioration des connaissances pour permettre d'orienter des politiques de gestion des têtes de bassin dans un contexte de changement climatique de la Vienne.

En 2022 ont été sélectionnés 24 sites pour mettre en place un réseau de suivi. Ces sites ont été choisis sur la base de critères environnementaux, en fonction de l'occupation des sols, des usages, etc, afin qu'ils soient le plus représentatifs des têtes de bassins de la Vienne.

L'installation des premières sondes de mesure des débits et de température est prévue pour l'été 2023.



L'un des 24 sites sélectionnés



🔹 Etudes HMUC

Les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat dites HMUC mises en œuvre dans le cadre des SAGE permettent d'actualiser et de préciser les connaissances sur les ressources en eau et les besoins pour chaque usage.

Elles ont également une vocation opérationnelle de partage de la ressource avec la définition de volumes prélevables.

Elles se déclinent en trois phases :

- La phase 1 d'état des lieux se compose de 4 volets. Un volet « Hydrologie » identifiant et modélisant le fonctionnement local des nappes et cours d'eau. Un volet « Usages » permettant de connaître les prélèvements et usages opérés dans chaque secteur. Un volet « Milieux » déterminant les conditions hydrologiques acceptables pour les espèces aquatiques. Et un volet « Climat » permettant d'appréhender l'état de la ressource à horizon 2050.
- La phase 2 consacrée à la détermination des volumes prélevables globaux consiste à croiser ces volets pour déterminer notamment les seuils de gestion et les volumes prélevables en tenant compte des projections climatiques tout en préservant un fonctionnement correct de l'hydrosystème.
- La phase 3 de répartition des volumes prélevables et de définition des seuils de gestion de crise consiste à fixer une règle de répartition des volumes prélevables par catégorie d'usages (eau potable, industrie, agriculture). Des solutions d'adaptation de la gestion de crise ainsi que des fiches d'actions pour atteindre les volumes prélevables sont également réalisées.

En 2022, sur le bassin de la Vienne, trois études HMUC sont en cours d'élaboration.

Deux sur les territoires du SAGE Clain et du SAGE Creuse sont en voie de finalisation prévue pour le 1er semestre 2023.

L'étude réalisée sur les SAGE Vienne et Vienne Tourangelle sera finalisée pour l'automne 2024.

Publications

Les vidéos des interventions du séminaire disponibles sur le site internet de l'EPTB Vienne :

<https://www.eptb-vienne.fr/Seminaire-Changement-Climatique.html>

PARTAGE DES CONNAISSANCES

A travers les différentes études qu'il mène, l'EPTB Vienne mobilise de nombreuses connaissances mises à disposition des acteurs du territoire. Ce partage de connaissances a notamment pour objectif de permettre aux organismes de bassin de développer une stratégie d'actions adaptée aux évolutions climatiques et aux spécificités de notre territoire.

Formation Hydrométrie

Le 14 juin 2022, l'EPTB Vienne a réuni à Montmorillon une cinquantaine de gestionnaires de milieux aquatiques de tout le bassin de la Vienne, afin de les former sur les techniques de mesures de débits.

Les participants ont ainsi pu bénéficier de présentation de méthodes de suivi et de démonstrations de jaugeages sur le terrain Service Hydrométrie et Prévention des Crues (SHPC) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).



Journée hydrométrie à Montmorillon

2eme séminaire Eau et Climat

S'est tenu le 21 juin à Montmorillon le 2eme séminaire « **Eau et Climat** » organisé par l'EPTB Vienne

Réunissant les acteurs du bassin de la Vienne, cet évènement a permis de partager l'état des connaissances et d'échanger sur le changement climatique et ses effets sur la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Vienne.

Il avait également pour but de valoriser les initiatives locales d'adaptation au changement climatique, tel que le projet de renaturation de la Boivre mené par la Communauté urbaine de Grand Poitiers.



Intervention de Jérémie Godet au Séminaire Eau et Climat

Interventions dans les médias

Tout au long de l'année, l'EPTB Vienne a participé à une douzaine d'évènements (webinaire, conférences, réunions publiques, ...) pour présenter les résultats de l'étude prospective sur les effets du changement climatique sur la ressource en eau et la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'établissement.

Par ailleurs, le directeur de l'établissement est intervenu à 3 reprises dans des émissions produites par France 3 consacrées aux impacts de la sécheresse et aux mesures d'adaptations.



L'émission Dimanche en Politique sur France 3

<https://www.eptb-vienne.fr/Participation-a-l-emission.html>

Dans la continuité de ses actions en faveur des économies d'eau à destination des collectivités entrant dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, l'EPTB Vienne a proposé un dispositif d'accompagnement à la mise en place d'une démarche d'économie d'eau. Une vingtaine de communes et intercommunalités ont sollicité l'EPTB Vienne pour bénéficier de ce service.

Le principe consiste à réaliser pour le compte de communes et intercommunalités sélectionnées au regard de leur sensibilité vis-à-vis de la ressource un audit des consommations d'eau dans les bâtiments et les espaces publics et proposer des actions pour réduire les consommations d'eau.

Cette assistance externalisée confiée à Enviro Développement est supervisée par l'EPTB Vienne qui assure la maîtrise d'ouvrage de la prestation.

Cette initiative a été récompensée par un trophée des économies d'eau remis par la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Bérangère Couillard, à Paris le 24 novembre 2022.



Remise du trophée lors du congrès des maires

La démarche étapes par étapes

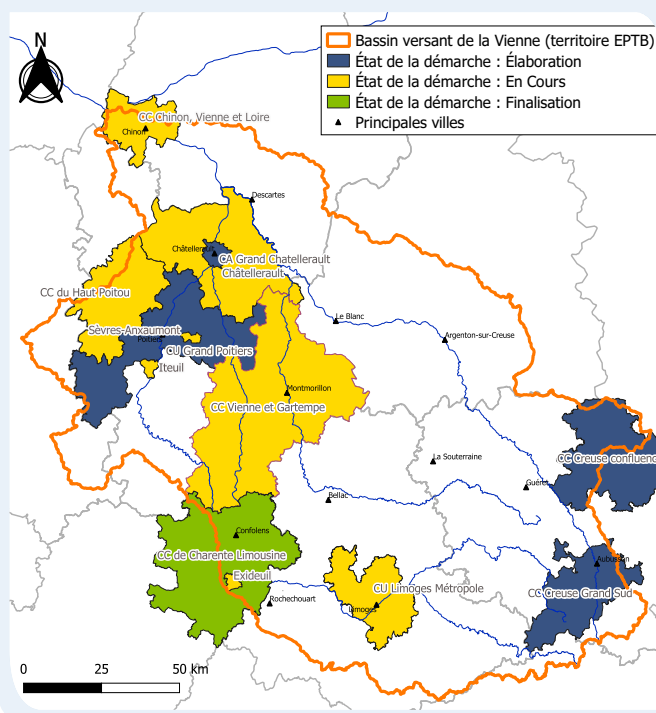
Elle s'initie par une réunion de lancement avec le prestataire Enviro-Développement et l'équipe-projet formée d'élus et de techniciens de la collectivité afin de définir ensemble les modalités de l'opération et le périmètre d'intervention pour cibler les sites à investiguer.

Des visites sont ensuite organisées en présence d'acteurs de la collectivité, de tous les sites retenus avec un diagnostic précis recensant les usages et les équipements. Des mesures de débits et de pressions sur les différentes installations complètent les informations collectées sur les consommations d'eau et permettent de repérer les fuites éventuelles.

Suite à ces diagnostics, des priorités sont définies pour les interventions à réaliser sur la base d'un plan des actions à entreprendre se déclinant en 3 niveaux graduels en fonction des efforts et investissements requis.

Il s'accompagne d'une hiérarchisation selon les critères de coût, de volume récupérable et de durée d'amortissement des investissements à réaliser.

Enfin, un plan de communication auprès des élus, agents de la collectivité et des administrés valorise la démarche et les résultats obtenus. Il intègre un suivi des actions programmées ainsi qu'un bilan.



GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Contexte

Sur le bassin de la Vienne aval un territoire à risque important d'inondations (TRI) a été identifié par arrêté préfectoral le 26 novembre 2012. Il fait partie des 124 TRI définis sur l'ensemble du territoire national. Dans le cadre du 2ème cycle de la Directive inondations, ce TRI a été étendu, en 2018, à 11 communes qui jalonnent le Clain.

L'agrandissement du TRI a donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) menée sur l'ensemble du territoire étendu en 2021.

Cette stratégie, constitue un projet de territoire pour une démarche intégrée et multi-partenariale de prévention et de gestion du risque d'inondation.

L'EPTB a piloté l'élaboration de la SLGRI Vienne Clain en lien avec les services de l'État et en concertation avec les acteurs locaux.

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est déclinée dans un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

L'objectif de ce programme est de mieux préparer les territoires à faire face à une crue importante et de faciliter la résilience pour reprendre au plus vite une activité normale.

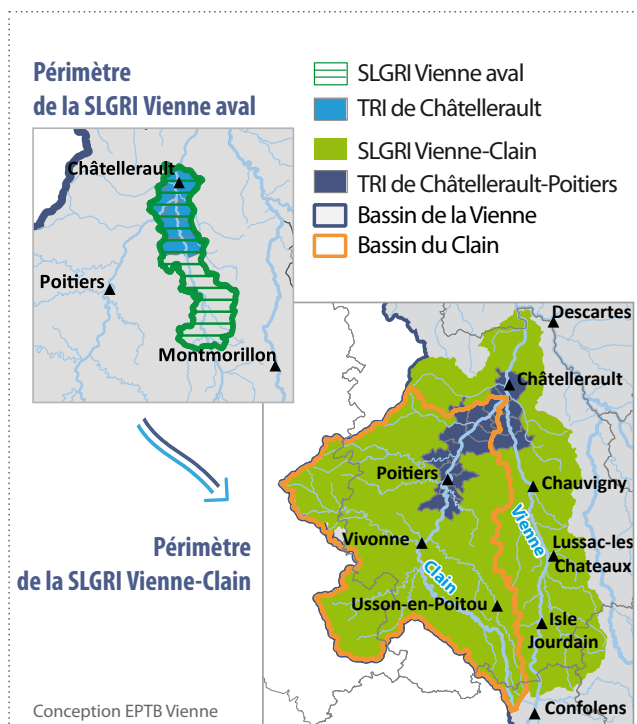
Principales réalisations en 2022

Finalisation du PAPI Vienne aval

Le PAPI Vienne aval s'est achevé fin 2022 avec un bilan satisfaisant de 91% des actions prévues mises en œuvre.

Ce programme réunissant 6 porteurs de projets autour de 22 actions a permis d'engager 1,35 millions d'euros notamment sur des actions de sensibilisation du public au risque inondation, de renforcement de la sécurité des populations exposées et de réduction de la vulnérabilité du territoire.

La synthèse de l'ensemble des actions réalisées est présentée dans la lettre du PAPI Vienne aval n°5 contenant le recueil des réalisations sur la période 2018-2022.



Une visite des repères de crues à Châtelleraut avec une classe.
Image : EPTB Vienne

L'EPTB Vienne intervient en appui des porteurs de la compétence GEMAPI pour piloter des études globales à l'échelle du bassin de la Vienne car cette échelle est plus appropriée pour la gestion des crues et des débordements. Le portage d'études par l'EPTB permet ainsi de réaliser une économie d'échelle et de coordonner les démarches sur le bassin.

Validation de la SLGRI Vienne/Clain

La Stratégie de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) dont la révision a eu lieu courant 2021 a été validée en mai et approuvée par arrêté préfectoral fin août 2022.

Suite à cette validation, l'EPTB Vienne s'est mobilisé pour mettre en place un PAPI correspondant au territoire de cette SLGRI afin de décliner de manière opérationnelle la stratégie.

Cette phase d'élaboration du PAPI a fait l'objet d'un appel à candidature du 9 mai au 1er octobre 2022 pour identifier les porteurs de projet pour participer à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du PAPI.

Cet appel à projet a été complété par de nombreux échanges bilatéraux avec les opérateurs potentiels.

Au total 51 fiches de candidature émanant des différents organismes ont été réceptionnées.

PAPI Vienne Clain

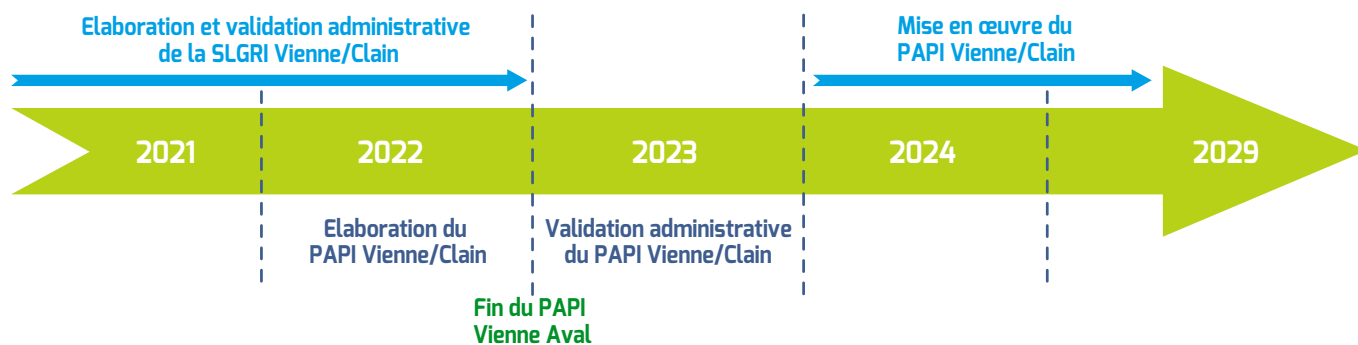
Cet appel à projet réalisé durant la phase d'élaboration a permis après ajustements de mobiliser 9 porteurs de projets dont l'EPTB Vienne autour de 37 actions pour réduire le risque inondation sur le territoire.

Ce nouveau programme d'actions, coconstruit avec les représentants des collectivités locales, des services de l'État, des associations et des gestionnaires de réseaux, sous la conduite de l'EPTB-Vienne a été validé à l'unanimité par le Comité de Pilotage en Février 2023.

Ainsi, des actions visant par exemple à améliorer la culture du risque, réduire la vulnérabilité de l'habitat ou encore à restaurer les champs d'expansion de crue sont inscrites au PAPI et bénéficient d'un soutien financier de l'État et de l'Union Européenne.

Il sera mis en œuvre sur une période de 6 ans, de 2024 à 2029.

Il représente un montant de 6 405 611 €.



Publications

- La 5^{ème} lettre d'information du PAPI Vienne aval



LES CHIFFRES CLÉS

TRI étendu de Châtelleraut-Poitiers : **17** communes

SLGRI Vienne Clain : **5 400 km²**, **2** régions, **5** départements,

13 intercommunalités et **246** communes

Contexte

La restauration des cours d'eau est un enjeu majeur sur le bassin de la Vienne. En effet, la dégradation des cours d'eau constitue la première cause de non atteinte de l'état écologique défini par la DCE. Par ailleurs, la part du bassin occupée par des zones humides est évaluée à plus de 7% selon les différents inventaires réalisés.

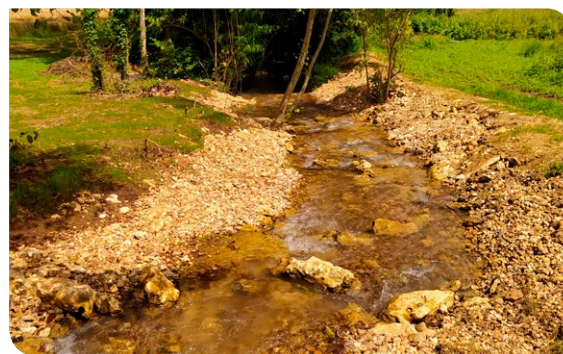
Afin d'assurer une bonne prise en compte de cette thématique sur le territoire, l'EPTB Vienne accompagne les porteurs de projets. Il a notamment apporté une contribution pour l'organisation de la compétence Gemapi afin que l'ensemble du bassin soit couvert de façon cohérente par des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui portent des actions inscrites dans les contrats territoriaux. L'engagement de l'EPTB Vienne a ainsi permis de rationaliser et de créer plusieurs structures sur le territoire. Les actions menées dans le cadre des contrats territoriaux portent sur :

- la restauration hydromorphologique avec par exemple la mise en défend des berges ;
- la pose d'abreuvoirs ;
- la restauration de la continuité écologique ;
- la préservation des zones humides ;
- la renaturation des cours d'eau.

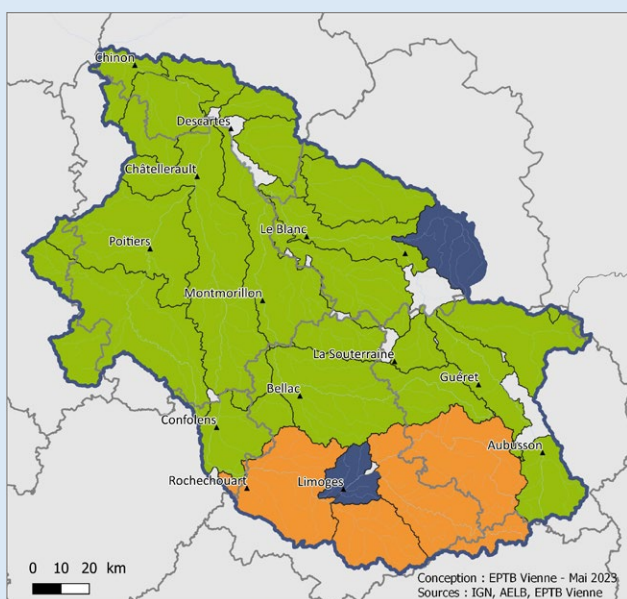
L'EPTB exerce une mission de conseil pour l'ensemble de ces opérations mais il intervient également à différents niveaux. Par exemple, il co- coordonne avec le PNR Millevaches en Limousin le programme sources en action (Contrat territorial Vienne amont) qui associe 25 porteurs de projets.

Qu'est-ce qu'un contrat territorial ?

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée maximale de 6 ans (2 fois 3 ans avec bilan intermédiaire) avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.



Restauration de cours d'eau sur le bassin du Clain



Contrats territoriaux multi-thématiques ou milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne (2022)

- ▭ Bassin de la Vienne
- ▭ Départements

Etat des contrats

- Elaboration
- Mis en en oeuvre
- Révision-Reprogrammation
- ▨ CT Zones Humides - Brenne

Principales réalisations en 2022

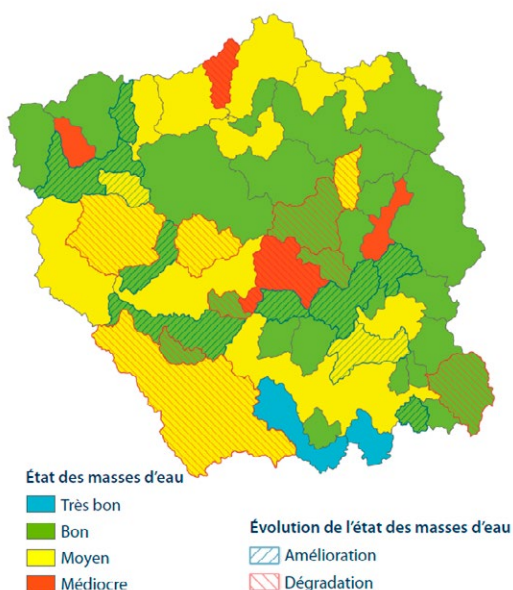
Programme sources en action

Le second contrat du programme Source en Action s'est achevé fin 2021 avec un taux de réalisation de 70%.

Impliquant 25 maîtres d'ouvrage pour la mise en oeuvre de 800 actions, le bilan de ce second contrat est satisfaisant.

Depuis la première programmation en 2011, environ 11,5 millions d'euros ont été investis sur le territoire des têtes de bassin de la Vienne, dans le but de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des 55 masses qui le constitue.

Le dernier état des lieux réalisé en 2019 laisse entrevoir une tendance majoritaire sur le territoire à une homogénéisation vers un état moyen à bon avec moins de masses d'eau en état « médiocre » qu'en 2015 mais également une diminution du nombre de masses d'eau en « très bon état ».



Carte de l'état des masses d'eau et de leur évolution sur le territoire du contrat territorial Vienne amont

Une nouvelle programmation est en cours d'élaboration pour la période 2024 - 2029 .

Ce prochain programme s'inscrit dans la continuité du précédent et contiendra de nouvelles actions pour contribuer à la restauration et la préservation de zones humides et de continuités écologiques, pour aider à une meilleure gestion des ripisylves, cela dans une optique d'adaptation au changement climatique au niveau local.

Autres contrats

L'EPTB est également impliqué dans la mise en oeuvre d'actions liées notamment aux étangs, aux économies d'eau ou à la gestion quantitative dans différents contrats mis en oeuvre sur le bassin :

- Creuse amont
- Petite Creuse
- Gartempe amont
- Goire-Issoire
- Briance
- Vienne médiane
- Vienne métropolitaine
- Manse
- Negron

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement du territoire

L'EPTB Vienne accompagne les communes et leurs groupements dans la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme :

- en leur mettant à disposition l'inventaire des zones à dominante humide qui couvre l'ensemble du territoire et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU...);
- en apportant un avis sur les documents produits.

L'inventaire est également transmis dans le cadre d'études d'impact ou de projets d'aménagement divers.

LES CHIFFRES CLÉS

+ de **17 000** km de cours d'eau

7,4 % du bassin en zones humides

39 structures GEMA

24 contrats territoriaux couvrant **95,6%** du territoire

Contexte

Entre les années 1960 et aujourd'hui, le nombre d'étangs a augmenté de façon significative sur le bassin de la Vienne, passant ainsi de 3 300 à 24 500.

Les étangs participent à l'identité paysagère du bassin de la Vienne mais génèrent également des impacts cumulés sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ils contribuent en particulier à la dégradation hydromorphologique des cours d'eau et à l'altération de la qualité physico-chimique de l'eau qui se traduit notamment par une augmentation de la température et une diminution de l'oxygène dissous. De plus, la sur-évaporation de l'eau au niveau des plans d'eau amplifie la diminution des débits des cours d'eau et de la ressource disponible.

Ainsi, afin d'aider les propriétaires à mieux gérer leur plan d'eau voir à le supprimer, l'EPTB Vienne a mis en place une « stratégie étang » en 2014. Cette stratégie propose différents services aux gestionnaires de milieux aquatiques qui accompagnent les propriétaires d'étangs : formations, guides technique et juridique...



Étang envahi de Jussie

Principales réalisations en 2022

Prime pour la suppression d'étangs

En 2021, l'EPTB Vienne a mis en place un dispositif inédit qui consiste à accompagner les propriétaires volontaires dans leur démarche de suppression de leur plan d'eau grâce à un dispositif d'aide financière mais également de conseil sur les travaux à réaliser ou sur les démarches administratives à entreprendre.

Le montant de la prime dépend de la surface du plan d'eau :

- De 500 à 10 000 m² : 1 000€
- Au-delà de 10 000m² : 2 000€

Elle est complémentaire des subventions proposées par l'AELB et la Région NA.

En mars 2022, le Comité Technique du « réseau étangs » s'est réuni pour faire le bilan de cette première année de mise en place de la prime et partager les retours d'expériences des différents acteurs du territoire.

A ce jour, depuis le lancement de la prime au printemps 2021, une vingtaine de propriétaires d'étangs ont manifesté leur intérêt et 7 dossiers sont en cours de traitement.

Des moyens humains renforcés ont été mis en oeuvre fin 2022 afin d'assurer le suivi de ces dossiers.

LES CHIFFRES CLÉS

Dans les années 1960 :

3325 étangs

En 2018 : plus **24 559** étangs

Densité de **1,16** plan d'eau/km²

Surface en plans d'eau : **232** km²

GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Elles sont à l'origine d'impacts majeurs aux niveaux environnemental, économique et sanitaire.

Depuis 2010, l'EPTB Vienne anime un dispositif de coordination de la gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne. Ce dispositif a notamment pour objectif d'apporter des services aux gestionnaires de milieu aquatiques du bassin de la Vienne afin de les accompagner dans la gestion de ces espèces. Ces services sont : mise à disposition d'informations, formations, gestion et suivi des données relatives aux plantes exotiques envahissantes, conseil de gestion, remontée des besoins des gestionnaires au niveau du bassin Loire-Bretagne.



La Jussie, une plante aquatique envahissante originaire d'Amérique.

Effets du changement climatique

Chaque année l'EPTB Vienne organise une réunion présentant les bilan des actions réalisées. Cette réunion constitue aussi l'occasion d'échanger sur différents sujets concernant les plantes exotiques envahissantes

Organisée le 8 décembre 2022 en visio-conférence, la réunion de cette année regroupant 20 participants représentant 18 structures différentes a réuni l'ensemble des opérateurs du Bassin de la Vienne intervenant sur cette thématique pour faire le point sur l'état des connaissances sur les effets du changement climatique sur le développement des plantes exotiques envahissantes.

L'EPTB Vienne a présenté les résultats de l'étude prospective sur le changement climatique sur le bassin de la Vienne.

A ensuite suivi une présentation de l'éclairage scientifique sur les liens entre les changements climatiques et les invasions biologiques par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



Massif de Renouée du Japon, une Plante Exotique Envahissante appréciant notamment les berges des cours d'eau

Publications

- *Espèces exotiques envahissantes et changements climatiques : quels impacts et conséquences pour la gestion ?*

sur le site especes-exotiques-envahissantes.fr



Les sujets abordés dans le cadre des missions de l'EPTB Vienne sont complexes et doivent s'accompagner d'un travail de sensibilisation et d'explication. La stratégie de communication mise en place, a ainsi pour objectif de faire circuler les connaissances afin que chacun puisse être informé de l'état de la ressource et de son évolution, tout en étant transparent sur les réalisations. Cette stratégie s'appuie sur différents supports pour diffuser l'information et pour valoriser l'ensemble des actions portées par l'établissement :

- Le site internet de l'EPTB Vienne qui dispose d'un espace destiné aux partenaires, www.eptb-vienne.fr
- L'Observatoire de l'eau du bassin de la Vienne composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne,
- Des documents d'information propres aux outils portés par l'EPTB afin de tenir informés les acteurs concernés au fur et mesure de l'avancement des projets,
- Le rapport d'activités,
- Une newsletter trimestrielle,
- Une exposition utilisée en interne et mise à disposition des structures. Elle est composée de 9 panneaux qui abordent notamment les thématiques suivantes : les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration morphologique des cours d'eau, les étangs, les inondations.
- Des interventions auprès des médias.



LES CHIFFRES CLÉS

4 Lettres d'informations
et **2437** exemplaires envoyés

3 Newsletters envoyés à plus de
400 destinataires

33 actualités publiées sur la
page d'accueil du site internet

Principales réalisations en 2022

Les documents propres aux SAGE et autres outils ont été présentés dans les parties correspondantes de ce rapport d'activité.

Le site internet est mis à jour et alimenté régulièrement en fonction de l'avancement des projets.

Les indicateurs de l'observatoire de l'eau sont actualisés chaque année.

Par ailleurs, plusieurs événements auxquels a participé l'EPTB Vienne ont été couverts par les médias :

- L'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain
- L'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Présentation des actions du Programme Sources en Action
- Présentation des résultats de l'étude prospective sur les effets du changement climatique sur le bassin de la Vienne
- Une intervention au journal télévisé 19/20 sur France 3 Limousin au sujet de la sécheresse,
- L'émission «Dimanche en Politique» de France 3 Limousin dédiée à la sécheresse,
- Une intervention au journal télévisé 19/20 sur France 3 Nouvelle Aquitaine au sujet du changement climatique
- L'émission «Disputandum» consacrée au changement climatique en Nouvelle Aquitaine diffusée sur France 3

Certaines de nos informations sont également relayées sur les sites internet ou les réseaux sociaux de nos partenaires.

Vienne : comment mieux prévenir les risques d'inondations ?

Publié le 14/05/2022 à 06:23 | Mis à jour le 14/05/2022 à 10:13



chinon

environnement

L'écosystème de la Vienne sous surveillance

Le faible débit de la Vienne a des conséquences sur l'ensemble de son territoire. Pour apprendre à mieux connaître ce dernier, les scientifiques y

Le bassin de la Vienne est un écosystème complexe et diversifié. Les scientifiques de l'EPTB Vienne et de l'Université de Poitiers mènent une surveillance rigoureuse de cet écosystème. Ils étudient l'impact de la baisse de débit sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cette surveillance est essentielle pour mieux comprendre les risques d'inondation et pour développer des stratégies de gestion durable de l'eau.



Le faible débit de la Vienne a des conséquences sur l'ensemble de son territoire. Pour apprendre à mieux connaître ce dernier, les scientifiques y

La Vienne tourangelaise

Un « état moyen »

La Vienne tourangelaise est un écosystème unique, caractérisé par sa diversité biologique et sa richesse en espèces. Cependant, la baisse de débit de la rivière a entraîné une dégradation de cet écosystème. Les scientifiques surveillent de près l'évolution de la faune et de la flore afin de mieux comprendre les impacts de la baisse de débit et de proposer des mesures de protection.

Le bassin de la Vienne est un écosystème complexe et diversifié. Les scientifiques de l'EPTB Vienne et de l'Université de Poitiers mènent une surveillance rigoureuse de cet écosystème.

Tour d'horizon des économies d'eau

Le rendement, plus, sans oublier la...
Un plan pour les risques d'inondation

Environnement : participez à l'enquête sur le risque inondation

Du 20 juin au 31 juillet 2022, participez à une enquête sur la gestion du risque inondation portée par l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB).



Une enquête pour orienter la gestion du risque d'inondation sur le territoire

Premier risque naturel en France, l'inondation menace des vies, des habitations et des activités. Ce risque est présent sur le Bassin de la Vienne et de la Cluse et le territoire doit être préparé à faire face aux risques d'inondation.

Une enquête électronique sur la gestion du risque d'inondation est en cours du 20 juin

Le bassin de la Vienne est un écosystème complexe et diversifié. Les scientifiques de l'EPTB Vienne et de l'Université de Poitiers mènent une surveillance rigoureuse de cet écosystème.

Moins 20 % d'eau dans les rivières, - 40 % en 2050

Publié le 05/07/2022 à 06:25 | Mis à jour le 05/07/2022 à 06:25



La baisse des niveaux d'eau des rivières et des nappes impose de repenser la consommation en

Le débit des rivières a chuté de 20 % en trente ans dans la Vienne. Pour des bassins d'eau, chaque goutte économisée compte.

Le débit estival des rivières a baissé de 20 % au cours des trois dernières décennies pour le futur n'est pas réjouissante. En 2050, ce sont -30 à -40 % de débit en moins

se rajoutent à ces -20 %, explique Stéphanie Loriot, directrice d'EPTB Vienne (Établissement public territorial de bassin). Ces résultats sont issus d'une étude prospective sur le change

Faire face aux inondations ça se prépare

Mieux se préparer aux inondations centennales : c'est l'objectif d'un plan dont les premiers signes seront visibles dès 2024 dans la Vienne.

Un plan pour les risques d'inondation... Le bassin de la Vienne est un écosystème complexe et diversifié. Les scientifiques de l'EPTB Vienne et de l'Université de Poitiers mènent une surveillance rigoureuse de cet écosystème.



faits divers

Sauvage

Un appel à projets lancé... Le bassin de la Vienne est un écosystème complexe et diversifié. Les scientifiques de l'EPTB Vienne et de l'Université de Poitiers mènent une surveillance rigoureuse de cet écosystème.

NOTES

Les Météos... Le bassin de la Vienne est un écosystème complexe et diversifié. Les scientifiques de l'EPTB Vienne et de l'Université de Poitiers mènent une surveillance rigoureuse de cet écosystème.



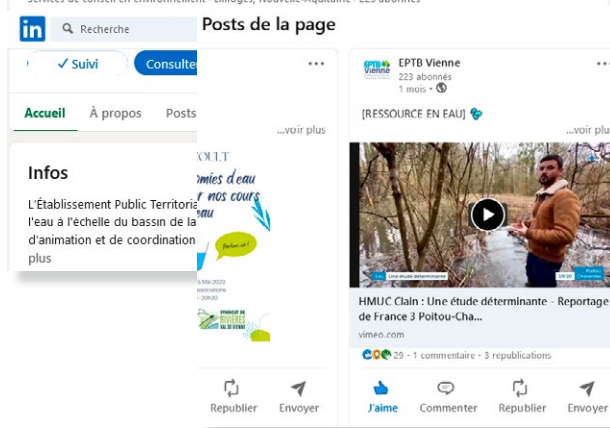
Concilier gestion sylvicole et ressource en eau : échanges et débats pour le futur SAGE Vienne

Dans le cadre du SAGE Vienne, l'EPTB Vienne et le PNR Millevaches en Limousin ont organisé une journée d'échanges sur la gestion sylvicole en lien avec la gestion de l'eau, le jeudi 16 juin 2022 à Nedde (87)

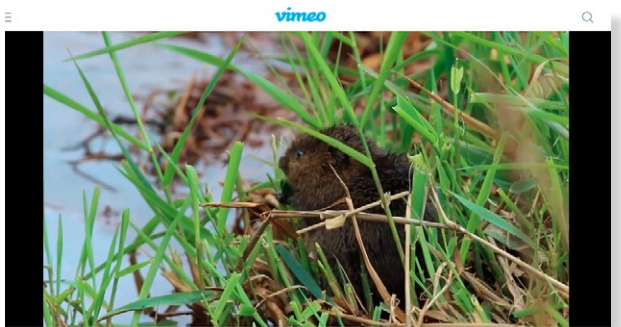
Cette journée a permis à une quarantaine de participants, essentiellement membres de la CLE du SAGE Vienne, des opérateurs GeMAPI et des acteurs de la filière forêt-bois d'échanger sur cette thématique sur le territoire du CTMA Vienne Amont (Source en Action).



Journal télévisé sur France 3 Nouvelle Aquitaine



La page Linked In de l'EPTB Vienne



La chaîne Vimeo de Télé Millevaches diffusant des émissions sur le programme Sources en Action



Journal télévisé sur France 3 Limousin



Conception - Réalisation : EPTB Vienne
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne


20 rue Atlantis- Parc ESTER Technopole

87068 Limoges Cedex

Tel : 05 55 06 39 42

 www.eptb-vienne.fr

Crédits des illustrations :
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression sur papier PEFC  PEFC® 10-31-1345

RIVET Presse Edition - 500 exemplaires

Juin 2023

Partenaires :

Financé par





Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
20 rue Atlantis - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr